



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/44

OBJET : QUESTION SUPPLÉMENTAIRE N°1 MAINTIEN OU NON DES FONCTIONS DE MONSIEUR OLIVIER SOLON, ADJOINT AU MAIRE, APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE SES DÉLÉGATIONS

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-20,

Vu l'élection de Monsieur Olivier SOLON au poste de troisième adjoint le 24 mai 2020

Vu les arrêtés n°65/2020 du 26 mai 2020 et n°74/2020 du 3 juin 2020, par lequel le Maire a donné délégation de fonction et de signature à un adjoint, Monsieur Olivier SOLON, dans les domaines suivants : ANIMATION DE LA VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE – COMMUNICATION

- Mise en place de la politique sportive et culturelle municipale.
- Animation de la vie associative locale : subventions aux associations municipales, gestion des salles municipales, actions en faveur des associations municipales, formations
- Communication et coordination des actions municipales.

Vu l'arrêté n° 82/2023 du 9 Juin 2023 portant retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier SOLON, 3^{ème} adjoint

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,
Considérant que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le Maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Oliver SOLON, adjoint au Maire ; de se prononcer sur la nature du scrutin, public ou secret et de décider du maintien ou non des fonctions de Monsieur Olivier SOLON, adjoint au Maire.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, soit **24** voix (Mr COUSSEMENT, Mme BOSSEMAN, Mme BOULOUIZ, Mme DUTEMPLE, Mr SOLON (procuration de Mme MOCHEZ) n'ont pas pris part au vote) :

- 1) PREND ACTE du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier SOLON, adjoint au Maire,
- 2) DECIDE de se prononcer par le biais d'un scrutin public
- 3) DECIDE de faire cesser les fonctions de Monsieur Olivier SOLON en tant qu'adjoint au Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUN 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **16 JUN 2023**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ

